Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 4: Innovation et risques

Artikel: Second volet du plan fédéral de relance : une garantie contre les risques à l'innovation

Autor: Rennwald, Jean-Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824573

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Second volet du plan fédéral de relance

Une garantie contre les risques à l'innovation

Création d'une garantie contre les risques à l'innovation en vue d'atténuer les difficultés que rencontrent les petites et moyennes entreprises pour financer le développement de nouveaux produits. Voilà l'idée maîtresse du second volet du plan de relance de l'économie suisse récemment mis en consultation par Kurt Furgler, le nouveau chef du Département fédéral de l'économie publique. Alors que le premier volet du plan de relance (près d'un milliard de dépenses) adopté en mars par les Chambres vise à agir rapidement sur l'emploi en donnant des impulsions à la demande, la Berne fédérale entend maintenant favoriser l'amélioration de l'offre et des structures de l'économie helvétique.
La survie des entreprises est fortement liée à leur capacité de trouver de nouveaux produits, et surtout de les lancer ensuite sur le marché. Mais pour innover et valoriser des découvertes, il faut des capitaux. Or, les petites et moyennes entreprises ont de plus en plus de peine à en trouver. Les banques sont devenues gourmandes, et l'épargne collective se réfugie dans les placements de père de famille.

Un fonds de 100 millions

C'est à partir de ce constat qu'est née l'idée d'une garantie contre les risques à l'innovation. Le système fonctionnerait de la manière suivante. D'entrée de jeu, la Confédération verserait une somme non remboursable de 100 millions de francs sur un fonds de garantie. Toutefois, l'autonomie financière du fonds devrait être assurée dans un délai de vingt ans. A cet effet, les entreprises qui font appel à la garantie verseraient des primes à la Confédération, lorsqu'elles parviennent à commercialiser un nouveau produit ou à percevoir des droits de licence. Ainsi, le succès des uns financerait l'échec total ou partiel des autres.

Jusqu'à 500 employés

Seules les entreprises occupant moins de 500 personnes pourraient recourir à la garantie contre les risques à l'innovation. Limitation logique, car ce sont elles qui éprouvent le plus de peine à se procurer de l'argent, et elles paraissent souvent plus capables que les autres de réaliser des innovations.

La garantie ne serait accordée que si le projet de l'industriel se rapporte à un produit représentant une nouveauté sur le plan technologique et ayant des chances d'être commercialisé, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Seuls les projets dont l'exécution ne peut être assurée dans le cadre des modes de financement classiques entreraient en considération. En outre, le produit devrait être mis au point et fabriqué en partie dans notre pays, afin de favoriser la création d'emplois en Suisse. Enfin, la garantie ne pourrait, au maximum, couvrir que 85% des coûts de réalisation du projet.

Stimuler les investisseurs

Dans le rapport qu'il a adressé aux milieux intéressés (cantons, organisations patronales, syndicats), le Département fédéral de l'économie publique fait d'intéressantes considérations au sujet de ce projet: « Par la prise en charge partielle des risques à l'innovation qui vont au-delà de ce que peut supporter le régime de financement classique du capital-risque, il s'agit de chercher à stimuler la valorisation économique des connaissances nouvellement acquises et, de la sorte, inciter les investisseurs privés et les instituts de financement à participer davantage à l'exécution de processus d'innnovation comportant des risques élevés. »

Une tâche nationale

Plus loin, le département estime qu'une promotion de l'innovation revêtant cette forme constitue une tâche de caractère national, car à son avis, les possibilités de promotion existant dans certains cantons constituent une base trop étroite pour l'encouragement visé.
D'ailleurs, dans des pays beaucoup plus grands, l'accent est mis tout spécialement sur l'activité des organes nationaux de promotion. C'est par exemple le cas aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne fédérale. Cette vision des choses n'exclut cependant pas une coopération avec les organes cantonaux.

Une lacune à combler

En raison de la menace qui pèse sur la capacité d'innovation de notre économie privée, les experts de Kurt Furgler pensent qu'il paraît judicieux que l'Etat s'emploie davantage que jusqu'ici à aider les entreprises à se procurer le capital-risque nécessaire et à réaliser des projets d'innovation spécialement difficiles à exécuter, qui ne pourraient l'être sans un appui s'étendant aux domaines de la technologie, de l'économie d'entreprise et du marketing.
« Ainsi, affirment-ils, sera comblée une lacune entre l'encouragement de la recherche par la Confédération et les mesures de promotion économique prises sur le plan cantonal et régional, à savoir par une aide destinée à soutenir complémentairement les activités des entreprises en matière d'innovation et leur financement. »

Réticences patronales

Les milieux concernés ont eu jusqu'au 10 mai pour se prononcer sur ce projet, qui tend à sauvegarder l'emploi à moyen et à long terme. Les résultats de cette consultation ne sont pas encore connus, mais on peut d'ores et déjà affirmer que Kurt Furgler devra revoir certains aspects de son projet s'il entend le faire adopter par le Parlement. Certes, la garantie contre les risques à l'innovation est plutôt bien accueillie par les cantons les plus touchés par la crise, les syndicats et les milieux horlogers.
Mais les réticences sont assez fortes du côté de plusieurs organisations patronales. Ainsi, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) trouve l'idée inutile et dangereuse. Inutile car il existe déjà des offices de cautionnement créés par les petites et moyennes entreprises elles-mêmes. Dangereuse parce qu'on va enlever toute responsabilité à l'entreprise et faciliter dès lors des aventures qui mènent à la faillite.
Le Centre patronal vaudois voit dans cette mesure un activisme politique déplorable, et constate que la Confédération veut mettre 100 millions sur la table alors qu'elle n'a pas un centime.
Quant à la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), elle estime qu'il est plus urgent d'aménager un système fiscal conforme aux besoins

des entreprises, dont l'avenir dépend en grande partie de leurs marges bénéficiaires.

Politique régionale

La garantie contre les risques à l'innovation n'est que l'un des aspects du second volet du plan de relance. Celui-ci vise aussi à renforcer les instruments de politique régionale. Trois réformes méritent d'être signalées ici :

- L'aide financière en faveur des régions économiquement menacées (arrêté Bonny) serait encore plus fortement axée sur l'innovation. Pour des projets d'innovation et de diversification susceptibles d'agir rapidement sur l'emploi, la limite du cautionnement passerait du tiers aux deux tiers du coût total du projet. Cautionnement et contribution au service de l'intérêt pourraient être accordés indépendamment. Berne participerait au financement des organismes régionaux de consultance en matière d'innovation.
- 300 millions supplémentaires seraient versés au fonds d'aide aux investissements dans les régions de montagne jusqu'en 1994. L'encouragement aux petites et moyennes entreprises de ces régions serait renforcé. Une aide serait accordée aux communes qui souhaitent acquérir des terrains industriels.
- On envisage enfin de créer, au sein de l'OFIAMT, un organe spécial ayant notamment pour mission d'analyser chaque année la répartition géographique des investissements fédéraux, et d'aider les services cantonaux de développement économique à faire de la publicité à l'étranger, en vue d'attirer en Suisse des industries ayant des projets d'implantation intéressants.

Une planche de salut

Toutes ces propositions intéressent au plus haut point l'arc jurassien, dont l'évolution économique et démographique est particulièrement inquiétante.
Entre 1970 et 1980, la population résidante des régions horlogères a en effet diminué de 5,8% (−34126 personnes), alors qu'elle augmentait de 1,5% (+96177 personnes) dans l'ensemble du pays. Quant à la population active de l'arc jurassien, elle a régressé de 9,5% (−28267 personnes) durant la même période, alors qu'elle s'accroissait de 3,4% (+103159 personnes) en Suisse.
Les centres urbains du Plateau suisse vont-ils comprendre que pour ces régions, le second volet du plan de relance représente une sorte de planche de salut ?

Jean-Claude RENNWALD